



Concours de création du visuel 2011 du festival des Eurockéennes de Belfort (FR)

Règlement et annexe

1. Objet

Le festival les Eurockéennes de Belfort organise un concours de création du visuel de sa prochaine édition qui aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2011.

Ce concours est ouvert à tous (graphistes professionnels et amateurs majeurs).

2. Brief

Nous invitons les participants à découvrir l'histoire des Eurockéennes sur www.eurockeennes.fr ainsi que les visuels des précédentes éditions (rubrique Infos pratiques – Editions précédentes).

La création d'un visuel et d'un logo titre

Les participant(e)s sont invités à proposer des projets originaux et novateurs. Ils/elles disposent d'une totale liberté dans leur travail de création.

Attention ! Il est néanmoins très important de prendre en considération la déclinabilité du visuel lors de sa création.

Seules contraintes :

- l'inscription « Les Eurockéennes de Belfort » et les dates (« 1, 2 et 3 juillet 2011 ») constituent un logo titre qui pourra être séparé du visuel et décliné sur tous les supports (homepage site web, t-shirt, etc.)

- la présence des logos du Conseil général Territoire de Belfort (fondateur du festival) et de l'association organisatrice du festival : Territoire de musiques (ci-joints)

- intégration de l'url : « www.eurockeennes.fr »

- l'évocation du caractère et de la nature des Eurockéennes de Belfort (en particulier son aspect « fête musicale tendance rock », son espace naturel plein air dans lequel il se déroule)

- la facilité de déclinaison du visuel.

Il sera utilisé principalement en affichage (4x3, MUPI, 40x60...) et décliné sur des supports aussi variés

que : merchandising (briquet, gobelet, t-shirt, casquette, sac, etc.), outils imprimés (ou non) de promotion de nos sponsors, médias électroniques et numériques.

- Présence d'un bandeau au bas de l'affiche avec une vingtaine de logos de medias, institutionnels et partenaires commerciaux du festival.

Chaque participant/e sera garant/e de l'originalité et de la propriété de son œuvre.

3. Remarques

Les éléments figurant sur l'affiche :

- Liste des artistes : sélection d'une cinquantaine de noms de groupes sur 40/60, une dizaine sur l'affiche 120/175
- Dates du festival : 1, 2 et 3 juillet 2011
- Espace/bandeau logos partenaires du festival
- Logotitre : Les Eurockéennes de Belfort
- Adresse site internet : www.eurockeennes.fr

4. Supports à soumettre

Les participant(e)s peuvent proposer jusqu'à deux projets différents.

Chaque projet devra être présenté selon les déclinaisons et indications suivantes:

a) Affiche A3 quadrichromie

Présentation en format vertical sur support rigide A3 + fournir un fichier PDF (poids inférieur à 3 Mo).

b) logo titre : « Les Eurockéennes de Belfort – 1, 2, 3 juillet 2011 »

Présentation sur support rigide A3

c) quelques propositions de déclinaisons (choix des supports libre au candidat)

Présentation sur support rigide A3

5. Délai de remise des projets

Le délai de réception des projets est fixé au vendredi **17 décembre 2010** midi aux Eurockéennes et se fera par voie postale à :

Territoire de Musiques – Techn'Hom. Bâtiment 328 Les Ailettes 90300 Cravanche.

Chaque projet présenté devra être accompagné par le formulaire de participation ou sa copie (Voir formulaire joint)

Les résultats seront communiqués en début d'année 2011.

Le lauréat/e sera informé/e personnellement par Territoire de Musiques – Les Eurockéennes.

6. Jury et récompense

Le jury sera composé de professionnels de la communication visuelle et de membres de l'organisation des Eurockéennes de Belfort.

Un vote des internautes sera ouvert sur le site web du festival.

Un prix de 3000 € sera attribué à titre de récompense et de cession des droits pour la libre utilisation du visuel. Le (la) lauréat(e) recevra en outre 2 accès VIP Eurockéennes de Belfort 2011

7. Critères de choix

Le jury réalisera son choix sur la base des critères suivants:

_ Originalité du visuel

_ Impact visuel (également dans le cadre d'une campagne d'affichage)

_ Cohérence du projet/thème avec l'esprit des Eurockéennes de Belfort

- _ Possibilités et potentiel de déclinaison en fonction des contraintes techniques des différents types de supports
- _ Qualité typographique
- _ Respect du cahier des charges (cf. présent règlement)

8. Déclinaison

Le (la) lauréat(e) accepte l'adaptation technique de son projet par nos soins de l'ensemble des déclinaisons.

L'association restera en contact avec le/la lauréate, s'il le désire, pour décliner le visuel et afin de rester dans l'esprit graphique retenu.

9. Conditions générales

La participation à ce concours gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement pour les participants. Il est recommandé aux participant(e)s de fournir des reproductions (plutôt que des originaux) de leurs travaux.

Les Eurockéennes de Belfort déclinent toute responsabilité en cas de perte ou d'altération des documents remis.

Les travaux resteront propriété des Eurockéennes de Belfort qui disposent de la libre possibilité de les publier ou de les exposer dans le cadre de toute démarche de communication ou de promotion du concours.

Le (la) lauréat(e) s'engage, en cas de besoin, à participer aux actions de promotion, de médiatisation et de communication liées en qualité de lauréat du concours.

Le choix du jury sera définitif et aucune correspondance relative à cette décision ne sera échangée avec les participants.

Le non-respect de l'un ou l'autre des critères du règlement est éliminatoire.

10. Annexe

Formulaire de participation.

11. Contact

Pour toute question ou demande relative au concours, les participant(e)s sont prié(e)s de contacter :

Laurent Doucelance

Par téléphone : 03 84 22 46 58 (standard) – 03 39 03 41 01 (direct)

Par e-mail : communication@eurockeennes.fr